



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Pau, le 20 août 2020

### **Condamnation des négligences sanitaires dans un élevage de canards**

L'association L214 a diffusé sur internet cette nuit une vidéo montrant un élevage de canards reproducteurs situé sur la commune de Lichos. On peut y observer de mauvaises conditions sanitaires et d'exploitation, ce que dénonce l'association.

Le Préfet soutient les filières de l'élevage, mais ne tolérera aucune maltraitance envers les animaux. Les exploitations agricoles répondent en outre à des normes sanitaires, de protection animale et environnementale et, en l'occurrence au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Toute infraction à leur encontre sera poursuivie par la voie administrative ou judiciaire.

C'est pourquoi, à la demande du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation les services vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), accompagnés des militaires de la gendarmerie nationale, se sont rendus immédiatement sur place, dès connaissance des faits, pour effectuer les premières vérifications. Les services de l'office national de la biodiversité et la direction départementale des territoires et de la mer ont été associés à ce travail qui se poursuivra encore aujourd'hui. L'enquête ouverte établira les manquements. Une démarche judiciaire est en cours.

Les services de l'État veilleront, en priorité, à ce qu'il soit mis fin aux désordres constatés dans la gestion des animaux, en particulier des 200 canards du bâtiment incriminé, et aux déversements d'effluents dans le milieu naturel.

Dans les prochains jours, l'exploitation fera l'objet d'un contrôle renforcé souhaité par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le protocole sanitaire est pris dès maintenant et la suspension aura lieu si nécessaire.

### **Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex